REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE NO 00207 /MISP/AT/SG

du 0 8 AVR 2025

portant dissolution de trois (3) syndicats issus des rangs des Forces de Défense et de Sécurité

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

- Vu la Charte de la Refondation promulguée le 26 mars 2025 ;
- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date 28 juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance N°2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP);
- Vu le décret n°2023-20/P/CNSP du 07 août 2023, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-035/P/CNSP du 09 août 2023, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2023-181/P/CNSP/MISP/AT du 14 octobre 2023, portant organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'Arrêté n°0699/MI/SP/D/ACR du 21 novembre 2016, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses et déterminant les attributions de leurs responsables.

ARRETE

<u>Article premier</u>: En application des dispositions de l'article 39 de la Charte de la Refondation, les syndicats ci-dessous désignés sont dissous à compter de la date de la signature du présent arrêté.

Il s'agit de:

- Syndicat National des Agents des Douanes (SNAD);
- Syndicat National des Agents des Cadres des Eaux et Forêts (SYNACEF);
- Syndicat National des Travailleurs des Eaux et Forêts (SNATEF).

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations:

PRN/CAB	à tcr
PM/CAB	1
MJ/DH/GS	1
ME/F	1
MH/E/A	1
MFPT/E	1
Gouverneurs	8
Préfets	63
Intéressés	3
Chrono	2

Le Général de Brigade MOHAMED TOUMBA

